

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		2011	2010
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		2 842 678	2 830 557
Moins : Amortissements		(287 985)	(147 966)
	1	2 554 693	2 682 591
Immobilisations corporelles		656 611 081	307 530 917
Moins : Amortissements		(55 293 612)	(45 991 111)
	2	601 317 469	261 539 806
Immobilisations financières		699 982	644 239
Moins : Provisions		-	-
	3	699 982	644 239
<i>Total des actifs immobilisés</i>		604 572 145	264 866 636
Autres actifs non courants	4	39 557 872	33 189 812
<u>Total des actifs non courants</u>		644 130 017	298 056 448
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		11 777 874	8 338 039
Moins : Provisions		(100 000)	-
	5	11 677 874	8 338 039
Clients et comptes rattachés		8 137 109	7 185 305
Moins : Provisions		(13 118)	-
	6	8 123 990	7 185 305
Autres actifs courants	7	14 623 579	5 629 499
Liquidités et équivalents de liquidités	8	42 642 600	107 174 188
<u>Total des actifs courants</u>		77 068 044	128 327 031
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		721 198 061	426 383 479

(*) Le CMF a invité la société à compléter les notes aux états financiers conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

BILAN*(Montants exprimés en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		2011	2010
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		145 423 907	145 423 907
Réserve légale		467 355	143 477
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		63 900 000	63 900 000
Résultats reportés		(3 400 979)	(440 002)
Modifications comptables		-	(9 554 671)
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		208 199 517	201 281 945
		<hr/>	<hr/>
Résultat net de l'exercice		5 829 908	6 917 572
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	214 029 425	208 199 517
		<hr/>	<hr/>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	362 113 654	105 000 000
Crédit bail	11	11 864 629	11 046 301
Comptes courants actionnaires	12	68 213 627	63 207 323
Passifs d'impôts	13	7 099 243	8 334 028
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des passifs non courants</u>		449 291 153	187 587 652
		<hr/>	<hr/>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	42 313 947	13 442 447
Autres passifs courants	15	5 356 317	5 791 206
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	10 207 218	11 362 657
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des passifs courants</u>		57 877 482	30 596 310
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des passifs</u>		507 168 636	218 183 962
		<hr/>	<hr/>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		721 198 061	426 383 479

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ETAT DE RESULTATS (Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	<u>31 Décembre</u>	
		2011	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	29 126 152	23 258 709
Production immobilisée	18	6 589 673	5 911 585
Total produits d'exploitation		<u>35 715 825</u>	<u>29 170 294</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation stocks, produits finis et encours		(3 128 352)	(8 005)
Achats d'approvisionnement consommés	19	8 285 592	5 265 467
Charge de personnel	20	9 157 437	6 509 714
Dotations aux amortissements et provisions	21	11 138 128	8 697 047
Autres charges d'exploitation	22	3 059 792	2 156 307
Total des charges d'exploitation		<u>28 512 598</u>	<u>22 620 530</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>7 203 227</u>	<u>6 549 764</u>
Charges financières nettes	23	(1600 725)	(2 233 263)
Produits des placements	24	1 175 581	574 946
Autres gains ordinaires	25	353 297	4 141 634
Autres pertes ordinaires	26	(5 890)	(313 882)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>7 125 489</u>	<u>8 719 199</u>
Reprise sur passifs d'impôts	13	1 234 784	1 220 643
Impôt sur les bénéfices	27	(2 530 365)	(3 022 270)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>5 829 908</u>	<u>6 917 572</u>
Éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>5 829 908</u>	<u>6 917 572</u>

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31 décembre	
	31/12/2011	31/12/2010
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	33 409 956	27 427 638
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(18 910 573)	(14 654 532)
Intérêts payés	(13 499 063)	(8 501 100)
Impôts et taxes payés	(8 628 039)	(12 831 454)
Autres flux	2 099 954	3 070 699
	(5 527 765)	(5 488 749)
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(305 340 788)	(103 551 299)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(152 423)	(653 463)
	(305 493 211)	(104 204 762)
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	134 900 000
Encaissements provenant des emprunts bancaires	283 780 322	145 000 000
Remboursements des emprunts bancaires	(31 666 672)	(53 265 300)
Remboursements des Comptes Courants	-	(14 037 083)
Remboursements des crédits Leasing	(4 284 794)	(2 030 273)
	247 828 856	210 567 344
Variation de Trésorerie	(63 192 120)	100 873 833
<i>Trésorerie Initiale</i>	105 790 822	4 916 988
<i>Trésorerie Finale</i>	42 598 701	105 790 822

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Carthage Cement » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société « Les Grandes Carrières du Nord » en deux sociétés : « Carthage Cement » et « GCN Trade ».

La société « les Grandes Carrières du Nord » a apporté dans le cadre de sa scission totale à la société « Carthage Cement » un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une propriété dénommée « Essekoum et El Adham » d'une superficie totale de 218 Ha, 80 A, objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS consistant en une carrière, lequel actif est grevé d'un passif.

L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à D : 110.628.081 s'analysant ainsi :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres Actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
	110.628.081
<u>Apport net</u>	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Apport en capital	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de D : 66.319.940 pour le ramener de D : 108.800.000 à D : 42.480.060 et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions.

Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants associés rémunérés au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 29.200.000 pour le porter à D : 71.680.060, et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire la nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 D) à un dinar (1 D).

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de

71.000.000 dinars en numéraire pour le porter de 71.680.060 dinars à 142.680.060 dinars par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

La société « Carthage Cement » a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- ✓ Les états financiers de la société « Carthage Cement » sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.
- ✓ Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2011.
- ✓ Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 se résument comme suit :

3-1 Unité monétaire

Les comptes de la société « Carthage Cement » sont arrêtés et présentés en dinar tunisien.

3-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur coût d'acquisition et à leur mise en utilisation.

Les charges d'emprunts qui sont directement imputable à l'acquisition, la construction ou la production d'un bien sont incorporées dans le coût de ce bien.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leurs durées d'utilité effectives ci-dessous indiqués :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Constructions Front	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions	20 ans
Agencements, installations et aménagements	10 ans
Matériels et outillages	7 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels et mobiliers de bureau	5 ans
Matériels informatiques	3 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Considérée comme un changement dans l'estimation comptable, elle a été traitée d'une façon prospective.

3-3 Contrats de location financement

Tous les contrats de crédit bail sont testés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont la société est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus

3-4 **Les frais préliminaires**

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de l'entreprise, engagés au moment de la création de l'entreprise, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création peuvent être portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais peuvent englober toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements...etc.

Ils devraient être résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

3-5 **Stocks**

Les stocks sont constitués principalement de produits de carrières et de pièces de rechange.

Ces stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- ✓ Les produits de carrières, au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.
- ✓ Les pièces de rechange, au coût d'acquisition.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis sont valorisés au coût de revient, déterminé sur la base des données comptables et compte tenu des charges directes et indirectes estimées à chaque stade de la production.

3-6 **Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues et relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût.

IV. FAITS SAILLANTS

4-1 Avancement des travaux de construction de la cimenterie

En dépit des événements qu'a connus le pays en 2011, les travaux de construction de la cimenterie suivent leur cours. Les investissements réalisés à ce titre ont atteint au 31 décembre 2011, un montant de D : 461.155.396 y compris les avances accordées aux fournisseurs.

Toutefois, les perturbations enregistrées ont eu pour effet de décaler l'entrée en production prévue initialement en octobre 2012 pour le début de l'année 2013.

4-2 Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2010 de D : 3.284.195 à D : 3.276.747 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de D : 16.368.135 dont D : 3.026.071 de pénalités et D : 4.094.561 d'excédent d'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en janvier 2012 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu l'essentiel des observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond, concernant la déduction de l'amortissement de la carrière et les charges reportées.

La société a reformulé en avril 2012, son opposition et ses réserves relatives à la réponse de l'administration conformément aux dispositions de l'article 44 bis du CDPF.

4-3 Détournement de fonds

Les travaux d'audit ont permis de relever des infractions commises par un responsable financier de la société au cours des exercices 2009, 2010 et 2011, dont notamment :

- La dissimulation de l'identité de certains bénéficiaires de traites émises par la société ;
- La falsification des signatures des représentants légaux de la société.

La société a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, le 07 Janvier 2012, sous le numéro 7001492 / 2012.

Les effets objet des infractions commises s'élèvent à D : 518.624, les montants retirés de la banque totalisent au 31 Décembre 2011, D : 396.624 et ont été constatés dans un compte d'attente parmi les autres actifs courants.

*A/ACTIFS**NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2011 un solde de 2.554.693 DT, contre 2.682.591 DT au 31 décembre 2010, soit une diminution de 127.898 DT qui s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	<i>En Dinars</i> Variation
▪ Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	-
▪ Licence	1 051	1 051	-
▪ Logiciels	28 475	23 084	5 391
▪ Frais de recherche et de développement	12 348	-	12 348
▪ Immobilisations incorporelles encours	100 804	106 422	(5 618)
Total Brut	2 842 678	2 830 557	12 121
▪ Amortissements des immobilisations incorporelles	(287 985)	(147 966)	(140 019)
Total Net	2 554 693	2 682 591	(127 898)

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2011 un solde net d'amortissements de 601.317.469 DT contre 261.539.806 DT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

<i>En Dinars</i>			
Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Terrains	2 965 922	2 965 922	-
Agencements, Aménagements et Installations	824 313	749 501	74 812
Carrière	111 707 060	111 707 060	-
Construction front	-	25 071 978	(25 071 978)
Constructions	47 823 320	17 590 357	30 232 963
Installation climatiseurs	127 400	120 681	6 719
Installation téléphonique	131 614	111 392	20 223
Engins de carrière acquis en leasing	9 240 028	9 240 028	-
Matériel de transport	804 243	804 243	-
Matériel de transport acquis en leasing	1 889 801	1 517 876	371 926
Matériel industriel	12 053 855	11 959 845	94 010
Matériel informatique	478 167	427 079	51 088
Mobilier & Matériel de bureau	499 372	471 018	28 354
Outillage industriel	739 359	627 644	111 714
Matériels Ready Mix	62 889	60 689	2 200
Matériels Ready Mix acquis en leasing	6 099 664	4 563 255	1 536 409
Dédouanement matériel acquis en leasing	8 676	-	8 676
Immobilisations corporelles en cours	461 155 396	119 542 349	341 613 047
Total brut	656 611 081	307 530 917	349 080 164
Amortissements des immobilisations corporelles	(55 293 612)	(45 991 111)	(9 302 501)
Total net	601 317 469	261 539 806	339 777 663

(A) : Les immobilisations corporelles encours qui totalisent à la clôture de l'exercice 2011 un montant de 461.155.396 DT se détaillent comme suit :

Nature	<i>En Dinars</i> Montant
Avances accordées aux fournisseurs d'immobilisations	23 797 995
Equipements, travaux & études cimenterie encours	94 817 891
Charges financières capitalisées	23 309 543
FLSMIDHT Equipements	162 794 614
PROKON Equipements	134 187 452
Piste carrière	3 468 463
Route d'accès	847 011
Piste cimenterie	2 444 109
Construction Ready mix encours	6 431 947
Traitement des eaux encours	239 922
Raccordements Télécom – Encours	88 310
Constructions isothermique encours	38 615
Aménagements ben AROUS	576 521
Raccordements Steg – Encours	4 905 740
Etudes & travaux géotechnique	12 262
Plateforme administrative "JBAL RSASS"	17 606
Centrale à béton verticale	3 177 395
Total	<hr/> 461 155 396

Les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se présentent dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31/12/2011
	AU 31/12/2010	Additions 2011	Reclassements 2011	AU 31/12/2011	Au 31/12/2010	Additions Amt.2011	Reclassements Amt 2011	Au 31/12/2011	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	2 700 000	135 000	135 000	-	270 000	2 430 000
Logiciels	23 084	5 391	-	28 475	12 896	3 493	-	16 389	12 086
Licence	1 051	-	-	1 051	70	210	-	280	771
Frais de recherches et de développements	-	5 770	6 578	12 348	-	1 316	-	1 316	11 032
Immobilisations incorporelles encours	106 422	960	(6 578)	100 804	-	-	-	-	100 804
Total immobilisations incorporelles	2 830 557	12 121	-	2 842 678	147 966	140 019	-	287 985	2 554 693
Terrain	2 965 922	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	749 501	74 812	-	824 313	713 543	9 291	-	722 834	101 479
Carrière	111 707 060	-	-	111 707 060	11 170 706	2 234 141	-	13 404 847	98 302 213
Construction front	25 071 978	-	(25 071 978)	-	8 619 871	-	(8 619 871)	-	-
Constructions	17 590 357	-	30 232 963	47 823 320	10 162 531	3 657 151	8 619 871	22 439 553	25 383 767
Installation climatiseurs	120 681	6 719	-	127 400	102 719	4 280	-	106 999	20 401
Installation téléphonique	111 391	20 223	-	131 614	43 171	12 800	-	55 791	75 643
Engins de carrière	9 240 028	-	-	9 240 028	1 367 912	1 848 664	-	3 216 576	6 023 452
Matériel de transport	804 243	-	-	804 243	670 816	27 455	-	698 271	105 973
Matériel de transport acquis en leasing	1 517 876	371 926	-	1 889 802	290 420	330 807	-	621 227	1 268 575
Matériel industriel	11 959 845	94 010	-	12 053 855	11 545 394	138 098	-	11 683 492	370 363
Matériel informatique	427 079	51 088	-	478 167	298 125	62 863	-	360 988	117 179
Mobilier & Matériel de bureau	471 018	28 354	-	499 372	304 686	41 387	-	346 073	153 299
Outillage industriel	627 645	111 714	-	739 359	550 327	19 849	-	570 176	169 183
Matériels Ready Mix	60 689	2 200	-	62 889	811	3 063	-	3 874	59 015
Matériels Ready Mix acquis en leasing	4 563 255	1 536 409	-	6 099 664	150 079	912 651	-	1 062 730	5 036 934
Dédouanement matériel acquis en leasing	-	8 676	-	8 676	-	-	-	-	8 676
Immobilisations corporelles encours	119 542 349	346 774 032	(5 160 985)	461 155 396	-	-	-	-	461 155 396
Total immobilisations corporelles	307 530 918	349 080 163	-	656 611 081	45 991 111	9 302 500	-	55 293 612	601 317 469
Total des immobilisations	310 361 475	349 092 284	-	659 453 759	46 139 077	9 442 519	-	55 581 597	603 872 163

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

Désignation			<i>En Dinars</i>
	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Titres de participation	450 783	450 783	-
Titres "Les Carrelages Berbères"	350 883	350 883	-
Titres "Biomasse Power Génération"	99 900	99 900	-
Prêts au personnel	116 241	63 948	52 294
Dépôts & cautionnements versés	132 958	129 508	3 450
Total	699 982	644 239	55 744

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2011 un montant de 39.557.872 DT, contre 33.189.812 DT à la clôture de l'exercice 2010, soit une augmentation de 6.368.060 DT. Ils enregistrent les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements.

Au cours de l'exercice 2011, la société a poursuivi la résorption des frais préliminaires engagés en 2008, pour le 1/10.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

Désignations	<i>En Dinars</i>				
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Total
Frais d'études et de recherches	4 899 336	4 396 115	1 654 132	1 137 437	12 087 020
Honoraires	31 750	470 429	1 664	59 650	563 493
Frais de voyages, déplacements et restauration	95 884	148 140	215 829	205 437	665 290
Charges du personnel	-	308 406	581 730	1 298 142	2 188 278
Charges financières	76 545	89 933	61 867	154 217	382 562
Capitalisation des différences de changes	-	-	-	247 241	247 241
Divers frais	62 005	435 678	5 118	-	502 801
Frais préliminaires Ready mix	-	-	65 558	1 059 591	1 125 149
Frais d'introduction en bourse	-	-	1 943 362	-	1 943 362
Amortissement Carrière	4 468 282	2 234 141	-	-	6 702 423
Amortissement Construction Front	1 043 332	1 087 408	-	-	2 130 740
Intérêts sur comptes courants actionnaires	766 364	5 609 199	5 077 011	5 006 304	16 458 878
Capitalisation des produits financiers	-	-	(2 661 639)	(1 525 988)	(4 187 627)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	-	-	-	1 296 203
Total brut	12 739 701	14 779 449	6 944 632	7 642 031	42 105 812
Résorption frais préliminaires de 2008	(2 547 940)	-	-	-	(2 547 940)
Total résorptions	(2 547 940)	-	-	-	(2 547 940)
Total des autres actifs non courants	10 191 761	14 779 449	6 944 632	7 642 031	39 557 872

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2011 à 11.677.874 DT, contre 8.338.039 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 3.339.834 DT. Ils s'analysent comme suit :

Désignations	<i>En Dinars</i>		
	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Pièces de rechanges	1 663 028	1 409 220	253 808
Matières premières READYMIX	57 674	-	57 674
Produits finis Agrégats	6 812 422	4 610 576	2 201 846
Produit Semi-fini	3 244 750	2 294 707	950 043
-Produit Abattu	49 489	526 272	(476 783)
-Produit Semi-Abattu	1 599 561	1 516 846	82 715
-Produit Déchet & Remblais	1 595 700	251 589	1 344 111
Produits finis READYMIX	-	23 537	(23 537)
TOTAL BRUT	11 777 874	8 338 039	3 439 834
Moins : provisions	(100 000)	-	(100 000)
TOTAL NET	11 677 874	8 338 039	3 339 834

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	En Dinars
			Variation
BINA Trade	5 945 306	5 167 762	777 544
EKON	1 696 489	782 243	914 246
Clients, effets à recevoir	32 849	1 016 955	(984 106)
Clients, effets Impayés	238 078	-	238 078
Clients, factures à établir	-	205 858	(205 858)
Autres	224 387	12 487	211 900
TOTAL BRUT	8 137 109	7 185 305	951 804
Moins : provisions	(13 118)	-	(13 118)
TOTAL NET	8 123 990	7 185 305	938 686

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011, à 14.623.579 DT, contre 5.629.499 DT à la clôture de l'exercice 2010, enregistrant ainsi une augmentation de 8.994.080 DT, se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	En Dinars
			Variation
Fournisseurs avances et acomptes	686 009	2 431	683 578
Personnel avances & acomptes	16 898	4 990	11 908
TVA récupérable	11 837 831	3 284 195	8 553 636
BINA Trade	375 097	482 152	(107 055)
BINA Holding	23 606	23 606	-
Maghreb Transport	575 559	580 030	(4 471)
Promotourisme	18 666	18 658	8
Maghreb carrelage	-	350	(350)
Tunisia Marble & Tiles	1 192	410	782
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	-
Grandes Immobilières du Nord	-	4 189	(4 189)
Carrelages de Berbère	188 281	171 778	16 503
Jugartha Manutention	3 900	3 900	-
Produits à recevoir(a)	223 736	680 815	(457 079)
Charges constatées d'avance (b)	374 832	370 604	4 228
Compte d'attente (c)	505 102	-	505 102
TOTAL BRUT	14 832 100	5 629 499	9 202 601
Moins : provisions	(208 521)	-	(208 521)
TOTAL NET	14 623 579	5 629 499	8 994 080

(a) Les produits à recevoir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Intérêts sur placements en comptes à terme	195 237
Autres	28 499
	<hr/>
Total	223 736

(b) Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice 2011 à 374.832 DT se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Assurance	74 278
Charges financières	170 611
Location	108 606
Autres	21 337
	<hr/>
Total	374 832

(c) Le compte d'attente s'élève à la clôture de l'exercice 2011 à D : 505.102 et englobe à concurrence de D : 396.624 le montant des effets détournés par le responsable financier de la société.

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 42.642.600 DT, contre 107.174.188 DT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une baisse de 64.531.588 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	<i>En Dinars</i> Variation
Placements en titres SICAV	30 753 299	5 068 376	25 684 923
Placements à terme	5 350 000	97 000 000	(91 650 000)
Banques (a)	6 513 378	5 077 042	1 436 336
Caisse	25 923	28 770	(2 847)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	42 642 600	107 174 188	(64 531 588)

(a) Le solde du compte « banques » se détaille comme suit :

Désignation	En Dinars		
	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Société Tunisienne de Banque	1 010 225	43 306	966 919
Amen Bank	63 795	2 346	61 449
Banque de Tunisie	849 842	276 639	573 203
Banque Nationale Agricole en Tunisie	2 914 781	350 532	2 564 249
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	149 978	(149 978)
Banque de Tunisie et des Emirats	834	99 970	(99 136)
Attijari Bank	-	100 000	(100 000)
Arab Tunisian Bank	208 452	213 277	(4 826)
Banque de l'Habitat	1 431 982	3 698 439	(2 266 457)
Banque Tuniso-Libyenne	1 558	22 113	(20 555)
Banque Tuniso-koweitienne	-	20 442	(20 442)
Stusid Bank	16 657	100 000	(83 343)
El Baraka	15 252	-	15 252
Total	6 513 378	5 077 042	1 436 336

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent à la clôture de l'exercice 2011 214.029.425 DT, contre 208.199.517 DT en 2010, soit une augmentation de 5.829.908 DT.

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	En Dinars		
	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Capital social	145 423 907	145 423 907	-
Réserve légale	467 355	143 477	323 878
Prime d'émission	63 900 000	63 900 000	-
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	-
Résultats reportés	(3 400 979)	(440 002)	(2 960 977)
Modifications comptables affectant les résultats reportés	-	(9 554 671)	9 554 671
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	208 199 517	201 281 945	6 917 572
Résultat de l'exercice	5 829 908	6 917 572	(1 087 664)
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	214 029 425	208 199 517	5 829 908

La structure du capital se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

Actionnaires	Nombre des actions	Valeur nominale	Total	%
Public	72 350 815	1	72 350 815	49,752%
Droits non convertis	14 581	1	14 581	0,010%
Société BINA CORP	73 058 461	1	73 058 461	50,238%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,000%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,000%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,000%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,000%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,000%
Total	145 423 907	1	145 423 907	100,000%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableaux de variation des capitaux propres

31 décembre 2011

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserve spéciale</i>	<i>Modifications comptables</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2009	71 680 060	1 828 081	-	-	-	-	(441 074)	2 869 549	75 936 616
Affectation du résultat 2009 approuvée par l'AGO du 29 mars 2010				143 477	2 725 000		1 072	(2 869 549)	-
Augmentation de capital approuvée par l'AGE du 14 avril 2010	71 000 000		63 900 000						134 900 000
Augmentation de capital approuvée par l'AGE du 16 décembre 2010	2 743 847	(18 847)			(2 725 000)				-
Modifications comptables affectant les résultats reportés						(9 554 671)			(9 554 671)
Résultat de l'exercice 2010								6 917 572	6 917 572
Soldes au 31 décembre 2010	145 423 907	1 809 234	63 900 000	143 477	-	(9 554 671)	(440 002)	6 917 572	208 199 517
Affectation du résultat 2010 approuvée par l'AGO du 18 août 2011				323 878			6 593 694	(6 917 572)	-
Affectation décidée par l'AGO du 18 août 2011						9 554 671	(9 554 671)		-
Résultat de l'exercice 2011								5 829 908	5 829 908
Soldes au 31 décembre 2011	145 423 907	1 809 234	63 900 000	467 355	-	-	(3 400 979)	5 829 908	214 029 425

NOTE N°10 : EMPRUNTS**TABLEAU DES EMPRUNTS**

(Montants exprimés en dinar)

	SOLDES AU 31.12.2010			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SOLDES AU 31.12.2011		
	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Additions</u>	<u>Remboursement.</u>	<u>Reclassement</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
Amen Bank	-	-	-	19 028 370	-	-	19 028 370	19 028 370	-
BTK	-	-	-	21 849 053	-	-	21 849 053	21 849 053	-
ATTIJARI BANK	-	-	-	19 030 400	-	-	19 030 400	19 030 400	-
ATB	-	-	-	11 418 060	-	-	11 418 060	11 418 060	-
BH	23 000 000	23 000 000	-	26 728 582	-	-	49 728 582	49 728 582	-
BT	30 000 000	30 000 000	-	44 765 846	-	-	74 765 846	74 765 846	-
STB	27 000 000	27 000 000	-	21 206 000	-	-	48 206 000	48 206 000	-
BT 25 MD	25 000 000	25 000 000	-	-	25 000 000	-	-	-	-
BT 20 MD	6 666 672	-	6 666 672	-	6 666 672	-	-	-	-
BT 20 MD				20 000 000	-	1 666 668	20 000 000	18 333 332	1 666 668
STUSID	-	-	-	9 515 050	-	-	9 515 050	9 515 050	-
BNA	-	-	-	49 687 257	-	-	49 687 257	49 687 257	-
BIAT	-	-	-	17 128 000	-	-	17 128 000	17 128 000	-
BTL	-	-	-	14 272 356	-	-	14 272 356	14 272 356	-
BTE	-	-	-	9 151 348	-	-	9 151 348	9 151 348	-
Total des emprunts	<u>111 666 672</u>	<u>105 000 000</u>	<u>6 666 672</u>	<u>283 780 322</u>	<u>31 666 672</u>	<u>1 666 668</u>	<u>363 780 322</u>	<u>362 113 654</u>	<u>1 666 668</u>

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2011 un solde de 11.864.629 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2012	5 066 858	3 876 934	1 189 924
2013	5 018 527	4 165 100	853 427
2014	4 325 427	3 833 922	491 505
2015	3 249 930	3 066 542	183 388
2016	790 861	766 408	24 453
2017	33 022	32 657	365
Total général	18 484 625	15 741 563	2 743 062
2012	(5 066 858)	(3 876 934)	(1 189 924) *
Total à plus d'un an	13 417 767	11 864 629	1 553 138

* : figurant au niveau du poste " concours bancaires et autres passifs financiers ".

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ASSOCIES

Deux conventions de comptes courants associés ont été conclues en date du 17 novembre 2008, provenant de la réduction du capital décidée par L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2008.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés conclues en date du 17 novembre 2008, ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les deux actes de cession de créances du 16 février 2009 conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Ces comptes courants sont accordés pour une durée globale de douze ans de manière à ce qu'ils ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de cette durée et en tout état de cause après remboursement intégral des crédits bancaires. Ils sont productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an.

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2011 à 68.213.627 DT, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
▪ Compte courant associé Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
▪ Compte courant associé BINA CORP	33 159 970	33 159 970
▪ Intérêts sur compte courant associé Lazhar STA	5 578 616	3 464 767
▪ Intérêts sur compte courant associé BINA CORP	6 247 647	3 355 192
Total	68 213 627	63 207 323

Le compte courant associé de BINA CORP pourrait être utilisé à tout moment pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les mouvements enregistrés, durant l'exercice 2011, sur les comptes courants associés se présentent dans le tableau suivant :

EVOLUTION DES COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

	Groupe STA		BINA Holding		Bina corp		Total
	Principal	intérêts	Principal	intérêts	Principal	intérêts	
Création des comptes courants actionnaires suite à la réduction du capital en date du 17/12/2008	45 020 530		21 299 410				66 319 940
Intérêts 2008		520 237		246 127			766 364
Soldes au 31/12/2008	45 020 530	520 237	21 299 410	246 127	-	-	67 086 304
<i>Mouvements enregistrés en 2009</i>							
Cessions de créances en date 16/02/2009	(11 860 560)	-	-21 299 410	-	33 159 970	-	-
Intérêts 2009		2 944 862		251 885		2 412 453	5 609 200
Soldes au 31/12/2009	33 159 970	3 465 099	-	498 012	33 159 970	2 412 453	72 695 504
<i>Mouvements enregistrés en 2010</i>							
Règlements des intérêts		(2 250 000)		(513 865)		(1 868 750)	(4 632 615)
Intérêts 2010		2 249 668		15 853		2 811 489	5 077 010
Prise en charge des dettes financières des sociétés Maghreb Transport et Tunisian Marbles and tiles	(9 932 576)						(9 932 576)
Soldes au 31/12/2010	23 227 394	3 464 767	-	-	33 159 970	3 355 192	63 207 323
Intérêts 2011		2 113 849				2 892 455	5 006 304
Soldes au 31/12/2010	23 227 394	5 578 616	-	-	33 159 970	6 247 647	68 213 627

NOTE N°13 : PASSIFS D'IMPOTS

Les missions réalisées préalablement à l'introduction des titres à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ont pris en compte au niveau des travaux d'évaluation, l'engagement de la société « Carthage Cement » de payer l'impôt au titre des plus values réalisées par la société « Les Grandes Carrières du Nord » suite à sa scission totale.

Ces impôts, considérés jusqu'au 31 décembre 2009 comme un engagement en hors bilan, ont été constatés en 2010 et ce à concurrence du montant restant dû, parmi les passifs, sous la rubrique « Passif d'impôts ».

Cet ajustement s'est traduit par une modification comptable affectant les résultats reportés pour un montant de 9.554.671 DT.

La reprise au titre de 2011 sur ce passif d'impôt, constatée en résultat de l'exercice a été de 1.234.784 DT.

Ainsi, le solde du passif d'impôt, s'élève à la clôture de l'exercice à 7.099.243 DT.

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2011 un solde de 42.313.947 DT, contre 13.442.447 DT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	En Dinars
			Variation
Fournisseurs d'exploitation	2 873 248	2 390 882	482 366
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	1 404 147	270 024	1 134 123
Fournisseurs d'immobilisations	29 626 335	10 719 971	18 906 364
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	8 328 233	4 468	8 323 765
Autres	81 984	57 102	24 882
Total	42 313 947	13 442 447	28 871 500

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2011, un total de 5.356.317 DT, contre 5.791.206 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	<i>En Dinars</i>
			Variation
Clients, avances et acomptes	5 210	-	5 210
Etats impôts et taxes (a)	3 686 218	4 822 898	(1 136 680)
Rémunérations dues au personnel	47	141 868	(141 821)
JUGURTHA STUDIES	12 768	10 573	2 195
NAFRINVEST	12 266	8 447	3 819
Maghreb carrelage	10 177	-	10 177
Grandes Immobilières du Nord	86 316	-	86 316
Charges à payer (b)	1 402 164	781 393	620 771
Autres passifs courants	38 502	-	38 502
Compte d'attente	2 649	-	2 649
Provisions pour risques et charges	100 000	26 027	73 973
Total	5 356 317	5 791 206	(434 889)

(a) Les comptes « Etats, impôts et taxes » s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Calendrier amnistie fiscale	1 013 043	1 875 607	(862 564)
Impôts à liquider	1 402 620	2 049 428	(646 819)
Retenues à la source	401 589	13 516	388 073
CNSS	802 618	513 344	289 274
Autres impôts et taxes	66 348	371 003	(304 644)
Total	3 686 218	4 822 898	(1 136 680)

(b) Les charges à payer se détaillent comme suit :

Désignation	
Charges de personnel	1 189 478
Honoraires	97 442
Autres	115 243
Total	1 402 164

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 10.207.218 DT, contre 11.362.657 au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	1 666 668	6 666 672	(5 000 004)
Echéances à moins d'un an sur crédit bail (note 11)	3 876 934	2 725 706	1 151 228
Intérêts courus	4 331 422	163 913	4 167 509
Commissions courus	288 295	423 000	(134 705)
Banques (a)	43 899	1 383 366	(1 339 467)
Total	10 207 218	11 362 657	(1 155 439)

(a) Les banques totalisent 43.899 DT au 31/12/2011 contre 1.383.366 DT au 31/12/2010 accusant ainsi une baisse de 1.339.467 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Attijari Bank	8 999	-	8 999
Banque Tuniso-koweitienne	29 384	-	29 384
Banque Internationale Arabe de Tunisie	5 516	-	5 516
BT CCN°05903000050331784229	-	740 885	(740 885)
ELBARAKA	-	642 481	(642 481)
Total	43 899	1 383 366	(1 339 467)

NOTE N°17 : REVENUS

Les revenus s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Ventes de produits de carrière	18 433 336	21 501 972	(3 068 636)
Chargements et transports	3 183 413	1 397 656	1 785 757
Ventes de bétons prêts à l'emploi	6 807 402	359 081	6 448 321
produits des activités annexes	702 000	-	702 000
Total	29 126 152	23 258 709	5 867 443

En Dinars

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi même d'immobilisations et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Travaux Piste Carrière	3 468 463	2 826 825	641 638
▪ Travaux Piste Cimenterie	1 721 713	722 395	999 318
▪ Travaux préparatoires Cimenterie	847 011	2 334 160	(1 487 149)
▪ Production immobilisée Ready mix	8 196	28 205	(20 009)
▪ Aménagement Ben Arous	544 290	-	544 290
Total	6 589 673	5 911 585	678 088

NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 8.285.592 DT, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Explosifs	815 645	888 406	(72 761)
Gasoil	2 063 873	2 064 652	(779)
Lubrifiant	177 162	121 650	55 512
Pièces de rechange	1 584 239	1 458 482	125 757
Achats Ready mix	3 079 136	221 419	2 857 717
Achats de matières consommables	253 236	105 023	148 213
Achats non stockés de matières et fournitures	623 783	648 150	(24 367)
Variation de stocks des pièces de rechange	(253 808)	(242 315)	(11 493)
Variations de stocks matières premières Readymix	(57 674)	-	(57 674)
Total	8 285 592	5 265 467	3 020 125

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à 9.157.437 DT se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
▪ Salaires et compléments de Salaires	8 579 835	5 497 883	3 081 952
▪ Cotisations sociales	1 684 265	980 451	703 814
▪ Autres charges sociales	593 437	94 772	498 665
▪ Transfert de charges	(1 700 100)	(63 392)	(1 636 708)
Total	9 157 437	6 509 714	2 647 723

En Dinars

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

Désignation	<i>En Dinars</i>		
	31/12/2011	31/12/2010	Variation
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	140 018	135 361	4 657
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 302 500	7 261 689	2 040 811
- Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 273 970	1 273 970	-
- Dotations aux provisions pour risques & charges	100 000	26 027	73 973
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	13 118	-	13 118
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	100 000	-	100 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	208 521	-	208 521
Total	11 138 128	8 697 047	2 441 080

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Désignation	<i>En Dinars</i>		
	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Loyers et charges locatives	475 942	229 229	246 713
Entretiens et réparations	510 877	198 278	312 599
Assurances	279 431	210 443	68 988
Études, recherches et divers services extérieurs	76 363	48 399	27 964
Autres charges	12 015	42 437	(30 422)
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 354 628</u>	<u>728 786</u>	<u>625 842</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	342 902	211 923	130 979
Publicités, publications, relations publiques	27 029	126 678	(99 649)
Déplacements, missions et réceptions	7 514	31 875	(24 361)
Dons & subventions	62 594	78 627	(16 033)
Transports	706 357	171 156	535 201
Frais postaux et de télécommunications	236 718	186 386	50 332
Services bancaires et assimilés	73 151	322 156	(249 005)
Autres	378	6 452	(6 074)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 456 643</u>	<u>1 135 253</u>	<u>321 390</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	145 475	80 081	65 394
T.C.L	69 860	62 016	7 844
Droits d'enregistrement et de timbres	8 110	133 588	(125 478)
Autres impôts & taxes	60 342	18 448	41 894
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>283 787</u>	<u>294 133</u>	<u>(10 346)</u>
Transfert de charges	(35 265)	(1 865)	(33 400)
Total des autres charges d'exploitation	3 059 793	2 156 307	903 486

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2011 à 1.600.725 DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	En dinars
			Variation
Intérêts des comptes courants actionnaires	5 006 304	5 077 011	(70 707)
Intérêts des emprunts	1 294 022	1 836 786	(542 764)
Agios débiteurs	34 016	50 513	(16 497)
Agios créditeurs	(8 771)	-	(8 771)
Frais d'escomptes	281 396	175 864	105 532
Pertes de change	-	204 893	(204 893)
Gains de change	-	(34 849)	34 849
Pénalités de retards	62	56	6
Total	6 607 029	7 310 274	(703 245)
Transfert des charges	(5 006 304)	(5 077 011)	70 707
Total	1 600 725	2 233 263	(632 538)

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent à 1.175.581 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	En Dinars
			Variation
▪ Dividendes	1 162 447	482 698	679 749
▪ Moins-values sur titres SICAV	(52 065)	-	(52 065)
▪ Gains nets sur cession de valeurs mobilières	65 199	92 248	(27 049)
Total	<u>1 175 581</u>	<u>574 946</u>	<u>600 635</u>

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2011 à 353.297 DT, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Abandon de dettes bancaires	-	4 141 512	(4 141 512)
Amnistie fiscale (abandon de pénalités)	318 505	-	318 505
Reprise sur provisions pour risques et charges	26 027	-	26 027
Autres	8 764	121	8 643
Total	353 297	4 141 633	(3 788 337)

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 5.890 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Pénalités de retard	3 819	39 151	(35 332)
Ajustement des dettes financières	-	264 437	(264 437)
Autres	2 071	10 294	(8 223)
Total	5 890	313 882	(307 992)

En Dinars

NOTE N°27 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2011, a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<i>En Dinars</i>
Résultat comptable avant impôt	7 125 489
I. A réintégrer	
▪ Pénalités	3 819
▪ Provisions pour risques et charges	100 000
▪ Provisions pour dépréciation des pièces de rechange	100 000
▪ Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	200 000
▪ Charges non déductibles	135 071
▪ Résorption de frais préliminaires déduits durant les exercices antérieurs	757 418
▪ Réintégration du 1/5 de 50% de la plus value de scission.	10 422 808
<u>Total des réintégrations</u>	<u>11 721 116</u>
II. A déduire	
▪ Intérêts des comptes courants actionnaires	5 006 304
▪ Dividendes	1 162 447
▪ Reprise sur provisions pour risques et charges	26 027
<u>Total des déductions</u>	<u>6 194 778</u>
▪ Résultat fiscal	12 651 827
▪ Impôt au taux de 20%	2 530 365
III A imputer	
▪ Retenues à la source.	(1 127 745)
▪ Impôt à payer	1 402 620



Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les Berges
du Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel : 216 71 194 344 – Fax : 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 216 70 728 450 – Fax : 216 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

Messieurs les actionnaires
De la société « CARTHAGE CEMENT »

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 721.198.061 et un bénéfice net de D : 5.829.908, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société CARTHAGE CEMENT, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du

jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion et formuler les réserves suivantes :

3- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2010 de D : 3.284.195 à D : 3.276.747 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de D : 16.368.135 dont D : 3.026.071 de pénalités et D : 4.094.561 d'excédent d'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en janvier 2012 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu l'essentiel des observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond, concernant la déduction de l'amortissement de la carrière et les charges reportées.

La société a reformulé en avril 2012, son opposition et ses réserves relatives à la réponse de l'administration conformément aux dispositions de l'article 44 bis du CDPF.

Ainsi, et à l'état actuel des choses, le risque réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude.

4- Nous avons envoyés des demandes d'informations notamment à 13 banques, 3 sociétés de leasing, 4 avocats, 6 clients et 46 fournisseurs. Toutefois, et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, n'ont répondu à nos lettres de circularisation qu'une seule banque, 2 avocats, un seul client et 26 fournisseurs.

Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

5- Opinion sur les états financiers

A notre avis, et à l'exception des remarques développées dans les paragraphes 3 et 4 précédents, les états financiers de la société CARTHAGE CEMENT, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

6- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler ce qui suit :

6-1- La société les Grandes Carrières du Nord, scindée en Octobre 2008 en deux sociétés : « CARTHAGE CEMENT » et « les Grandes Carrières du Nord Trade » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008.

Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 aux sociétés « CARTHAGE CEMENT » et « les Grandes Carrières du Nord Trade », et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de D : 916.323, dont D : 299.478 de pénalités.

La société « CARTHAGE CEMENT » a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. Toutefois, aucune suite n'a été réservée à ce sujet par l'administration fiscale.

Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend pour l'essentiel de la position de l'administration sur les observations et arguments présentés par la société.

6-2- Les travaux d'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, nous ont permis de relever des infractions commises par un responsable financier de la société au cours des exercices 2009, 2010 et 2011, dont notamment :

- La dissimulation de l'identité de certains bénéficiaires de traites émises par la société ;
- La falsification des signatures des représentants légaux de la société.

La société a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, le 07 Janvier 2012, sous le numéro 7001492 / 2012.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis et ce, par lettre en date du 12 Janvier 2012.

Les effets objet des infractions commises s'élèvent à D : 518.624, les montants retirés de la banque totalisent au 31 Décembre 2011, D : 396.624 et ont été constatés dans un compte d'attente parmi les autres actifs courants.

7- Vérifications et informations spécifiques

7-1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

7-2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

7-3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



FINOR

Mustapha MEDHIOUB





Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les Berges
du Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel : 216 71 194 344 – Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 216 70 728 450 – Fax : 216 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

Messieurs les actionnaires
De la société « CARTHAGE CEMENT »

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGIES PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 200 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, AUTORISEES ET CONCLUES DURANT LES EXERCICES ANTERIEURS :

- 1- Votre Conseil d'Administration réuni le 22 Mars 2010, a autorisé la société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000 KDT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de franchises et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2,25 points l'an. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice, 343.780 KDT.

Il l'a aussi autorisé à contracter auprès de certaines banques, des crédits à court terme pour une enveloppe de 40.000 KDT, remboursables sur des périodes allant de 6 à 12 mois et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2,25 points l'an. L'encours de ces crédits qui s'élevait à la clôture de l'exercice 2010 à D : 6.666 KDT, a été réglé en totalité en 2011.

- 2- Votre Conseil d'Administration réuni le 29 Septembre 2010, a autorisé la société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000 KDT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de franchises et productif d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000 KDT, le reliquat soit 20.000 KDT a été réaménagé et a fait l'objet d'un nouveau titre de crédit.
- 3- La société Carthage CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage CEMENT mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à CARTHAGE CEMENT de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1er Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de CARTHAGE CEMENT mais en aucun cas avant le 1er Octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de compte courant associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre CARTHAGE CEMENT et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par CARTHAGE CEMENT dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre de l'exercice 2011, s'élèvent 5.006.304 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2011 un solde de 68.213.627 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	5.578.616
Intérêts sur compte courant BINA CORP	6.247.647
Total	68.213.627

- 4- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 05 Décembre 2008, avec la société « GAMMARTH IMMOBILIERE » un contrat portant sur la location d'un local d'une superficie totale de 429 m² avec 4 places de parking, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis.

Cette location est consentie pour une période de trois années successives commençant le premier Janvier 2009 et finissant le 31 Décembre 2011, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 64.860 majoré de 5% l'an.

La charge constatée à ce titre en 2011 s'élève à D : 71.509.

- 5- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2011, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 17.311.978 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève à la clôture de l'exercice 2011 à 5.945.306 DT. Les effets escomptés et non échus s'élèvent à 8.595.948 DT.

- 6- La société CARTHAGE CEMENT a conclu le 9 Février 2010, avec la société « KARTHAGO Group » une convention d'assistance et d'audit. En vertu de cette convention, la société « KARTHAGO Group » fourni à « CARTHAGE CEMENT » des services d'assistance comptable, juridique et fiscale en plus de missions d'audit et de contrôle financiers semestriels.

En contrepartie de ses services, la société « KARTHAGO Group » perçoit mensuellement des honoraires en hors taxe de D : 10 000.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter du 1er Mars 2010, renouvelable par tacite reconduction faute de congé donné par écrit au moins deux mois d'avance. Cette convention n'a pas été renouvelée.

La charge constatée à ce titre en 2011 s'élève à D : 20.000.

- 7- La société Carthage CEMENT a conclu le 6 Mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS.

Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de D : 44.000. Le montant facturé en 2011 au titre de cette convention s'élève à 17.600 DT.

- 8- La société Carthage CEMENT a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Janvier 2010 et finissant le 31 Décembre 2010, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 147 le m², payable trimestriellement par avance.

Ce contrat a fait l'objet de trois avenants :

- Un 1^{er} avenant en date du 1^{er} Avril 2010, ayant pour objet de porter la surface louée de 650 m² à 1.030 m².
- Un second avenant en date du 1^{er} Juin 2010 portant sur une surface complémentaire de 180 m² aux prix de 137 dinars le m².
- Un troisième avenant en date du 1^{er} Octobre 2010, portant sur la location d'une surface complémentaire de 571 m² aux prix de 147 dinars le m².

Ce contrat a été renouvelé par tacite reconduction en 2011.

La charge constatée à ce titre en 2011 s'élève à D : 270.805 DT.

9- La société Carthage CEMENT a signé en Avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2010 et finissant le 31 Mars 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction sauf congé signifié par l'une des parties deux mois au moins avant l'expiration du bail.

Le loyer annuel en hors taxe est fixé à D : 73,500 le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an.

La charge constatée à ce titre en 2011 s'élève à D : 24.708.

10-La société Carthage CEMENT a signé en Avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location de dépôts d'une superficie totale de 9.000 m² dont 5.000 m² couverts, situés à la zone industrielle limitrophe, route GP1 Tunis-Sousse Km 4,5 Ben AROUS Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années commençant le premier Avril 2010 et finissant le 31 Mars 2012 moyennant un loyer annuel, payable trimestriellement et par avance de :

- D : 15 HTVA le m² pour la surface couverte de 5.000 m².
- D : 10 HTVA le m² pour la surface non couverte de 4.000 m².

Ce loyer subira, à partir du 1er Avril 2012, une augmentation de 5% l'an.

Ce contrat a été résilié en novembre 2011.

La charge constatée à ce titre en 2011 s'élève à D : 105.417.

11-La société Carthage CEMENT a signé le 26 Août 2010, avec la Société de Promotion Touristique et de Plaisance un contrat portant sur la location du Bungalow n°21 situé à la résidence de Sidi Bou Said, destiné à l'hébergement du personnel du fournisseur étranger « PEG » conformément aux clauses du contrat de supervision des travaux.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Septembre 2010 et finissant le 31 Aout 2011 moyennant un loyer annuel de D : 48.000, payable trimestriellement et par avance. Les charges communes sont fixées à 2% du montant du Loyer.

Sauf congé signifié par l'une des parties un mois à l'avance, ce contrat est prorogé aux mêmes conditions moyennant une augmentation de loyer de 5%.

Ce contrat a été résilié en date du 31 mai 2011.

La charge constatée à ce titre en 2011 s'élève à D : 20.400.

12-La société Carthage CEMENT a signé le 26 Août 2010, avec la Société de Promotion Touristique et de Plaisance un contrat portant sur la location du Bungalow n°25 situé à la résidence de Sidi Bou Said, destiné à l'hébergement du personnel du fournisseur étranger « PEG ».

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Septembre 2010 et finissant le 31 Août 2011 moyennant un loyer annuel de D : 42.000, payable trimestriellement et par avance. Les charges communes sont fixées à 2% du montant du Loyer.

Sauf congé signifié par l'une des parties un mois à l'avance, ce contrat est prorogé aux mêmes conditions moyennant une augmentation de loyer de 5%. Ce contrat n'a pas été renouvelé

La charge constatée à ce titre en 2011 s'élève à D : 28.560.

II- OPERATIONS AUTORISEES ET REALISEES EN 2011

Votre Conseil d'Administration réuni le 04 Juin 2012 a autorisé, a posteriori, les opérations suivantes :

13-Au cours de l'exercice 2011, la société Carthage CEMENT a réalisé avec la société BINA Trade (ex GCN TRADE), les opérations suivantes :

- Facturations de la consommation de Gazoil et lubrifiants pour D : 80.895 ;
- Facturations de la quote-part du loyer des locaux sis à Ben Arous pour D : 60.375 ;
- Facturations de loyer d'une voiture de tourisme mis à la disposition de la société BINA Trade pour D : 8.700.
- Facturations des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour D : 707.004.

14-La société Carthage CEMENT a payé les frais de fonctionnement et de gestion de la société « LES CARRELAGES DE BERBERES » relatifs à l'exercice 2011 pour D : 16.503.

15-La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de la société Carthage CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage CEMENT.

Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de D : 5.000.

III- COMPTES DES SOCIÉTÉS LIÉES

Au 31 décembre 2011, les soldes des comptes des sociétés liées se détaillent comme suit :

A l'actif :

- BINA TRADE	375.097
- Maghreb Transport	575.559
- Les Carrelages de Berbère	188.281
- BINA Holding	23.606
- Promotourisme	18.666
- Tunisia Marble & Tiles	1.192
- Hotel EL KSAR	1.391
- Jugurtha Manutention	3.900

Au passif :

- Grandes Immobilières du Nord	86.316
- JUGURTHA STUDIES	12.768
- NAFRINVEST	12.266
- Maghreb Carrelage	10.177

IV- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

Le conseil d'administration du 10 mars 2010, a fixé les rémunérations et avantages du Directeur Général, Monsieur Lazhar STA comme suit :

- Un salaire mensuel net de D : 10.000 ;
- La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
- La prise en charge de la consommation de carburant ;
- La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2010 a nommé Messieurs Hatem GARBOUJ et Raouf BEN ABDALLAH, en qualité d'administrateurs.

De même, et par jugement en date du 5 Mars 2011, Monsieur Hatem GARBOUJ a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire.

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit :

	Monsieur Lazhar STA	Monsieur Hatem GARBOUJ	Monsieur Raouf BEN ABDALLAH
Salaires & rémunérations	170.764	156.467	71.994
Autres avantages	16.313	6.104	6.128
Charges sociales et fiscales	7.681	33.490	15.339
TOTAL (*)	194.758	196.061	93.461

(*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 Juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



FINOR

Mustapha MEDHIOUB

